

## COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

---

Henri STEIN. — *Charles de France, frère de Louis XI*. Paris, A. Picard, 1921, in-8°, ix-871 pages (*Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des Chartes*, X). Prix : 50 francs.

Publier, en 1921, un livre de près de 900 pages, c'est une gageure ! Le distribuer gratuitement, c'est un miracle que réalise la Société de l'École des Chartes ! M. Stein est trop réputé comme maître archiviste et bibliographe pour qu'on s'attarde à louer l'étendue de son érudition, la sagacité de sa critique et l'impartialité de ses jugements. Le XV<sup>e</sup> siècle l'intéresse depuis longtemps. Déjà, en 1885, sa thèse des Chartes portait sur le chroniqueur Olivier de La Marche, il s'est attaché depuis lors au triste prince Charles de France... En vérité, l'histoire connaît peu de personnages aussi insignifiants que celui-là. Autant le roi Louis XI était doué d'une impérieuse et tenace volonté, autant Charles, son frère, et longtemps son héritier présomptif, était dépourvu d'idées et de caractère. C'était un jeune homme sans initiative, indécis, timide, éprouvant, à l'égard de son frère, un véritable sentiment de peur, toujours à la remorque de quelqu'un, dominé par les femmes, incapable de s'attacher ses serviteurs qu'il abandonnait et qui le lui rendaient, peu diplomate parce que crédule et franc jusqu'à la naïveté ; au demeurant, il se montra pieux, pèlerin dévôt de saint Yves, instruit, ami des livres et protecteur des lettres ; simple et doux envers les petites gens, il voyagea beaucoup parmi son duché de Guyenne, et quand il mourut — à 26 ans — son peuple le pleura. Sa fin prématurée, sa santé débile sont l'excuse de ce prince indolent qui ne fut qu'un nom... ou, pour mieux dire, trois noms, multiplicité qui ajoute encore à la confusion de sa mémoire. Qui, en effet, quel lettré pensera, du premier coup, au frère de Louis XI quand il entendra nommer Charles de France, le duc de Berry, le

duc de Normandie, le duc de Guyenne ? Car il porta ces trois titres successivement.

Plus de quatre ans de sa courte carrière se passèrent en la compagnie du duc de Bretagne, François II. Associé aux grands féodaux contre Louis XI dans la Ligue du Bien public, il récolte, avec leur succès, le duché de Normandie. Mais François II, son mentor, l'exploite indignement, distribue les places à ses officiers, laisse ses soldats piller le duché, se réconcilie provisoirement avec Louis XI, sans s'inquiéter de Charles, puis regagne la Bretagne, emmenant à sa suite le « duc de Normandie ». Du premier coup, celui-ci avait tout perdu : l'amitié du roi contre lequel il était parti en guerre et l'apanage que cette guerre lui avait fait obtenir.

En Bretagne, Charles résida principalement au château de l'Hermine, à Vannes. Louis XI se fit beaucoup prier pour octroyer à son frère un nouvel apanage terrien. Sa répugnance s'explique. Il se trouvait aux prises avec une féodalité profondément différente de celle des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, et c'est une singulière illusion que d'assimiler l'une à l'autre et de vouloir juger l'une par l'autre. La formation de la nationalité française au XV<sup>e</sup> siècle, avec ses grands rouages politiques et administratifs, est un phénomène bien connu, mais ce n'est point un phénomène isolé. Au contraire, à la faveur de l'interminable guerre de Cent Ans, les provinces les plus éloignées du centre de la France, et qui subissaient le moins son influence, virent se réaliser, chez elles, un phénomène semblable. C'est le cas de la Bretagne et de la Bourgogne qui se présentent sous Louis XI comme en passe de devenir des principautés indépendantes. Ce roi le comprit parfaitement et, pour les réduire, renonça bien vite à faire appel aux moyens du droit féodal qu'il jugea périmés ; il employa plutôt ceux du droit international, ceux qui sont de mise entre états : la diplomatie et la guerre. Poser ainsi le problème, c'est rehausser encore la gloire du souverain qui sut le découvrir avec netteté et en poursuivre et préparer la solution avec une inlassable persévérance.

Louis XI craignait donc, en donnant un prince à l'une des provinces françaises, de placer une tête sur un de ces corps qui cherchaient la vie et de se créer, par là même, un ennemi de plus. De fait, nous voyons que, le roi ayant enfin cédé et

donné à son frère la Guyenne en apanage, ce principat de trois ans fut une période de vie politique intense pour cette province. Le nouveau duc de Guyenne crée et organise les Grands jours, premières assises du futur parlement de Bordeaux, il institue le Grand conseil et la Chambre des comptes, réforme le domaine, inspecte la province en tous sens, dote de privilèges l'université de Cahors, frappe des monnaies d'or, etc.

Dans ce gouvernement toujours en éveil, avisé, sage, intègre, quelle part faut-il faire à l'influence personnelle du prince ? D'après ses antécédents, nous serions portés à la croire assez mince et, quoi qu'en dise M. Stein, nous en ferons moins honneur à Charles de France qu'à ses conseillers, tels que Ythier Marchand, son argentier; Odet d'Aydie, sire de Lescun, son amiral, bien connus pour leur esprit entreprenant et décidé.

Une mort trop opportune pour qu'on n'accusât pas Louis XI d'en avoir hâté la venue, mais que M. Stein démontre avoir été naturelle, vint couper court aux velléités d'indépendance du jeune duc et réduire au silence les intrigants qui en faisaient le siège pour l'entraîner à nouveau contre son frère.

Assurément cette biographie laissera du héros l'image d'un prince fort effacé, elle n'en restera pas moins une contribution des plus sérieuses à l'histoire du règne le plus passionnant de l'histoire de France. L'auteur a eu la bonne idée d'ajouter, en appendice, des études sur la chancellerie, les monnaies, l'iconographie et les *Heures* de Charles de France, avec son itinéraire et une riche collection de 147 pièces justificatives.

B. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

---

Hervé POMMERET, docteur ès lettres. — *L'Esprit public dans le département des Côtes-du-Nord pendant la Révolution, 1789-1799 (Essai d'Histoire politique d'un département breton)*. Saint-Brieuc, Prud'homme, et Paris, Champion, 1921, grand in-8° de XXIII-524 p.

« Le travail que nous avons entrepris, écrit M. Pommeret au début de son introduction, n'est pas une histoire générale d'un département breton pendant la Révolution, mais une simple histoire de l'esprit public pendant cette période. Quelle